

ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR DE FERME-NEUVE LISTE DU MATÉRIEL SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2025-2026

4^e année (groupe 401)

Voici la liste du matériel scolaire requis et suggéré

EFFETS SCOLAIRES (obligatoires)

Les effets scolaires suivants sont requis pour la rentrée scolaire :

Quantité	Description
4	Cahiers lignés (cahier Canada*)
2	Paquet de 5 séparateurs en carton
2	Cartable rigide de 1 pouce
1	Cartable rigide 3 po d'épaisseur avec pochette (portfolio)
1	Règle transparente (30 cm et mm) de préférence non flexible
6	Duo-tang avec pochettes et attaches
2	Gomme à effacer Staedler*
1	Paire de ciseaux
1	Gros bâtons de colle
1	Paquet de 10 pochettes en plastique transparentes avec des trous
12	Crayons à mine Staedler*
2	Crayons à l'encre (rouge, bleu)
3	Surligneurs de couleurs différentes
1	Ensemble de crayons de couleur en bois
1	Ensemble de crayons-feutres
2	Étuis à crayons
3	Crayons effaçables à sec pour tableau (Expo*)
1	Aiguiseur avec contenant

*Nous vous invitons à réutiliser le matériel de l'année dernière qui est récupérable.
Il se pourrait que certains effets doivent être renouvelés en cours d'année scolaire.*

* Ces marques et modèles sont inscrits à titre indicatif seulement puisqu'ils sont reconnus pour leur qualité et leur durabilité. Il n'y a toutefois aucune obligation de se procurer ces marques et modèles.

** Ces couleurs sont suggérées.

S'IL VOUS PLAÎT, IDENTIFIEZ TOUT LE MATÉRIEL AU NOM DE L'ENFANT.

CAHIERS D'EXERCICES (obligatoires)

Description	Prix avant taxes
Matcha 4e année : Cahiers A et B #9998202410196	20.50 \$

Ces cahiers d'exercices peuvent être achetés à l'endroit de votre choix. Toutefois, notez qu'ils sont disponibles à l'endroit suivant : Librairie Jaclo Inc. à Mont-Laurier

ÉDUCATION PHYSIQUE

Ces items sont requis pour les cours d'éducation physique. Nous vous suggérons de les ranger dans **un sac identifié au nom de votre enfant** :

- Souliers de course (évités, si possible, les semelles noires)
- Chandail à manches courtes
- Short ou pantalon d'exercice
- Bas de rechange

ANGLAIS ET MUSIQUE

Un duo-tang avec attaches et pochette pour chacune des matières

AUTRES (facultatifs)

Les items suivants sont fournis gratuitement par l'établissement à tous les élèves. Toutefois, pour des raisons d'hygiène, il est possible pour les élèves de se procurer leur propre matériel. Dans ce cas, nous vous invitons à bien identifier ces items au nom de votre enfant :

- Écouteurs

Les documents de référence et items suivants sont disponibles gratuitement en classe pour les élèves :

- Dictionnaire
- Grammaire
- Bescherelle

***Services et frais à payer à l'école**

- Nous préconisons le paiement par internet afin d'éviter toute manipulation d'argent ou de chèque. Vous trouverez la procédure complète sur le site du CSSHL en suivant le lien suivant : <https://csshl.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/services/paiement-internet/>

-Vous pouvez faire un seul paiement incluant les frais à payer à l'école et les frais de dîneurs, s'il y a lieu.

-L'école n'est pas responsable des paiements envoyés dans le sac d'école.

DINEURS

La direction de l'école met en place un service de surveillance du midi pour tous les élèves dîneurs qui ne sont pas inscrits au Service de garde. Si le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles, la direction priorisera les demandes en utilisant les critères suivants : la distance de la résidence à l'école et l'âge de l'élève.

TARIFICATION :

- ◇ Préscolaire et primaire : **173,45 \$*** par élève, par année
- ◇ Présence occasionnelle : **2,90 \$** par jour
- ◇ Tarification maximale familiale : **412.05 \$** [Tarification-familiale_depliant-1.pdf](#)
*vous devez demander le formulaire au secrétariat de votre école pour les familles avec 3 enfants et plus.

SERVICE DE GARDE :

Si votre enfant fréquente le Service de garde 5 jours, vous n'avez pas à payer ces frais. Pour toute autre information, veuillez communiquer avec la responsable du Service de garde au 819 587-2892, poste 5707.

MONTANT À PAYER À L'ÉCOLE :

Frais de photocopies dans lesquelles l'élève écrit, dessine ou découpe	35 \$
--	-------

*** À payer à l'école, au début de l'année scolaire.**

Katherine Fleurant
Directrice des écoles Ferme-Neuve et
Des Rivières

Valérie Massé
Enseignante